

## Relaxe de Julien Le Guet dans le procÃ©s en diffamation

Dossier de la rédaction de H2o  
July 2026

Le tribunal a prononcÃ© la relaxe de Julien Le Guet, co-porte-parole de Bassines Non Merci, poursuivi pour diffamation par Emmanuelle DubÃ©, prÃ©fÃ©te des Deux-SÃ©vres au moment de la mobilisation de Sainte-Soline du 25 mars 2023. Tout au long de l'audience, ce dossier a posÃ© la question de la responsabilitÃ© des autoritÃ©s ayant organisÃ© et assumÃ© le dispositif de maintien de l'ordre dont les consÃ©quences humaines ont profondÃ©ment marquÃ© le pays et mÃame au-delÃ . Pour rappel, les propos reprochÃ©s Ã l'encontre de Julien Le Guet avaient Ã©tÃ© prononcÃ©s le 30 mars 2023, dans un contexte oÃ¹ deux manifestants Ã©taient toujours hospitalisÃ©s dans un Ã©tat grave Ã l'issue de la manifestation de du 25 mars. Depuis ces Ã©vÃ©nements, de nombreuses organisations de dÃ©fense des droits humains, des observateurs indÃ©pendants et des instances internationales ont dÃ©noncÃ© le caractÃ©re disproportionnÃ© du dispositif de maintien de l'ordre dÃ©ployÃ© Ã Sainte-Soline et alertÃ© sur les atteintes graves aux libertÃ©s fondamentales qui s'y sont produites. En prononÃ§ant la relaxe de Julien Le Guet, le tribunal rappelle que la libertÃ© d'expression protÃ©ge le droit de dÃ©noncer, avec force, des faits d'une exceptionnelle gravitÃ© et d'interpeller les responsables publics sur leurs dÃ©cisions.

Cette relaxe ne referme pas le dossier de Sainte-Soline, puisque des procÃ©dures engagÃ©es par les victimes sont toujours en cours. Julien Le Guet reste Ã©galement sous le coup de lourdes condamnations dans d'autres procÃ©dures reprÃ©sentant notamment 9 mois d'emprisonnement avec sursis, 6 mois de dÃ©tention Ã domicile sous surveillance Ã©lectronique, dont l'exÃ©cution est prÃ©vue cet Ã©tÃ©, plus de 20 000 euros d'amendes, de dommages et intÃ©rÃªts et de frais de justice, 3 ans d'interdiction de paraÃªtre sur les communes de Vanzay, Sainte-Soline et MauzÃ©-sur-le-Mignon, plus une interdiction de dÃ©tenir une arme pour une durÃ©e de 5 ans.

La mobilisation se poursuit, associÃ©e Ã d'autres organisations le collectif Bassines Non Merci donne rendez-vous : du 9 au 12 juillet pour la grande mobilisation Le MÃ©ga Canal prend l'eau !! qui se dÃ©roulera vers Cambrai pour enterrer le canal Seine-Nord Europe ; le 26 septembre pour une grande mobilisation nationale Stop Pesticides autour d'un site majeur de production.